

**Conférence des Parties****Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingtième session,
tenue à Lima du 1^{er} au 14 décembre 2014****Première partie: Délibérations**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	1–2	6
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	3–37	6
A. Élection du Président de la vingtième session de la Conférence des Parties.....	3	6
B. Adoption du Règlement intérieur.....	4–5	7
C. Adoption de l'ordre du jour.....	6–8	7
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....	9–12	9
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs.....	13	10
F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires.....	14–29	10
G. Dates et lieux des futures sessions.....	30–32	13
H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	33–34	14
I. Participation.....	35–36	14
J. Documentation.....	37	14
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour).....	38–52	14
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	38–45	14
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	46–52	15
IV. Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (Point 4 de l'ordre du jour).....	53–62	16



V.	Examen des propositions présentées par les Parties au titre de l'article 17 de la Convention (Point 5 de l'ordre du jour).....	63–64	18
VI.	Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 (Point 6 de l'ordre du jour)	65–70	18
	A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa <i>f</i> du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention	66–67	18
	B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention	68–70	18
VII.	Rapport du Comité de l'adaptation (Point 7 de l'ordre du jour).....	71–73	19
VIII.	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Point 8 de l'ordre du jour)	74–82	19
IX.	Mise au point et transfert de technologies et mise en place du mécanisme technologique (Point 9 de l'ordre du jour)	83–91	21
	A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques.....	83–86	21
	B. Relations entre le mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention	87–91	22
X.	Examen de la période 2013-2015 (Point 10 de l'ordre du jour).....	92–93	22
XI.	Deuxième examen des alinéas <i>a</i> et <i>b</i> du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (Point 11 de l'ordre du jour, <i>laissé en suspens</i>).....		23
XII.	Questions relatives au financement (Point 12 de l'ordre du jour)	94–116	23
	A. Financement à long terme de l'action climatique	97–100	23
	B. Rapport du Comité permanent du financement	101–104	23
	C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat.....	105–108	24
	D. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial.....	109–111	25
	E. Cinquième examen du mécanisme financier	112–114	25
	F. Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour les pays les moins avancés	115–116	26
XIII.	Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Point 13 de l'ordre du jour)	117–118	26
XIV.	Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Point 14 de l'ordre du jour).....	119–121	26
XV.	Renforcement des capacités au titre de la Convention (Point 15 de l'ordre du jour).....	122–123	27
XVI.	Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (Point 16 de l'ordre du jour).....	124–128	27
	A. Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)	124–126	27
	B. Questions relatives aux pays les moins avancés	127–128	27

XVII.	Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques (Point 17 de l'ordre du jour).....	129–130	27
XVIII.	Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires (Point 18 de l'ordre du jour)	131	28
XIX.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 19 de l'ordre du jour).....	132–144	28
	A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2012-2013		28
	B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015	132–133	28
	C. Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.....	134–144	28
XX.	Réunion de haut niveau (Point 20 de l'ordre du jour)	145–152	29
	A. Déclarations des Parties	151	30
	B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs	152	30
XXI.	Questions diverses (Point 21 de l'ordre du jour).....	153–156	30
XXII.	Conclusion des travaux de la session (Point 22 de l'ordre du jour)	157–161	31
	A. Adoption du rapport de la vingtième session de la Conférence des Parties.....	160	32
	B. Clôture de la session	161	32
Annexes			
I.	Parties to the Convention, observer States and United Nations organizations attending the twentieth session of the Conference of the Parties.....		33
II.	Calendar of meetings of Convention bodies, 2015-2019		37
III.	Documents before the Conference of the Parties at its twentieth session.....		38

Deuxième partie: Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingtième session

Décisions adoptées par la Conférence des Parties

FCCC/CP/2014/10/Add.1

Décision

1/CP.20 Appel de Lima en faveur de l'action climatique

FCCC/CP/2014/10/Add.2

2/CP.20 Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques

3/CP.20 Plans nationaux d'adaptation

4/CP.20 Rapport du Comité de l'adaptation

5/CP.20 Financement à long terme de l'action climatique

6/CP.20 Rapport du Comité permanent du financement

7/CP.20 Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat

8/CP.20 Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial

9/CP.20 Cinquième examen du mécanisme financier

10/CP.20 Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour les pays les moins avancés

11/CP.20 Méthodes de notification de l'information financière par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

12/CP.20 Cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

FCCC/CP/2014/10/Add.3

Décision

13/CP.20 Directives pour l'examen technique des informations communiquées au titre de la Convention, relatives aux inventaires de gaz à effet de serre, aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

14/CP.20	Programme de formation d'experts pour l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention
15/CP.20	Programme de formation d'experts pour l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention
16/CP.20	Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques pour 2013
17/CP.20	Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques pour 2014
18/CP.20	Programme de travail de Lima sur les questions liées à l'égalité des sexes
19/CP.20	Déclaration ministérielle de Lima sur les activités d'éducation et de sensibilisation
20/CP.20	Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre
21/CP.20	Parties visées à l'annexe I de la Convention dont la situation particulière est reconnue par la Conférence des Parties
22/CP.20	Questions administratives, financières et institutionnelles
23/CP.20	Modifications à apporter aux procédures financières de la Conférence des Parties, de ses organes subsidiaires et de son secrétariat
24/CP.20	Dates et lieux des futures sessions
<i>Résolution</i>	
1/CP.20	Remerciements au Gouvernement de la République du Pérou et aux habitants de Lima

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La vingtième session de la Conférence des Parties, convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, a été ouverte le 1^{er} décembre 2014 sur le site de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Lima (Pérou) par le Président de la dix-neuvième session¹, M. Marcin Korolec (Pologne), qui a fait une déclaration liminaire.

2. Au cours de la cérémonie inaugurale, des déclarations ont été prononcées par la Secrétaire exécutive, M^{me} Christiana Figueres, et la maire de Lima, M^{me} Susana Villarán de la Puente, après quoi les participants ont entendu une déclaration du Président du Pérou, M. Ollanta Humala Tasso, retransmise par vidéo. Le Gouvernement péruvien a ensuite organisé une manifestation culturelle pour marquer l'ouverture de la vingtième session de la Conférence des Parties et de la dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP). La cérémonie s'est achevée par une déclaration et un exposé du Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, M. Rajendra Pachauri².

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Président de la vingtième session de la Conférence des Parties

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À la 1^{re} séance de la Conférence des Parties³, le 1^{er} décembre, le Président de la dix-neuvième session, M. Korolec, a rappelé que, conformément au paragraphe 1 de l'article 22 du projet de règlement intérieur en vigueur, la présidence de la Conférence des Parties était assurée par roulement entre les cinq groupes régionaux. Il a informé les Parties qu'une candidature au poste de président avait été reçue des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Sur sa proposition, la Conférence des Parties a élu par acclamation au poste de président M. Manuel Pulgar-Vidal, Ministre péruvien de l'environnement. Le Président élu a fait une déclaration⁴.

¹ La vingtième session de la Conférence des Parties s'est tenue en même temps que la dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), dont les délibérations font l'objet d'un rapport distinct (FCCC/KP/CMP/2014/9). Les délibérations des séances communes de la Conférence des Parties et de la CMP tenues dans le cadre des sessions sont consignées dans les deux rapports.

² Disponible à l'adresse http://unfccc.int/files/meetings/lima_dec_2014/statements/application/pdf/cop20_-ipcc-pachauri-presentation-english.pdf.

³ Les séances de la Conférence des Parties mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

⁴ Disponible à l'adresse http://unfccc.int/meetings/lima_dec_2014/statements/items/8738.php.

B. Adoption du Règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé que le Président de la dix-neuvième session avait proposé de mener des consultations intersessions sur la question du règlement intérieur et d'informer la Conférence des Parties de tout fait nouveau à cet égard, ce que les Parties avaient approuvé. Constatant qu'il n'y avait toujours pas de consensus sur ce point, le Président a proposé que, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur figurant dans le document FCCC/CP/1996/2 continue d'être appliqué, à l'exception du projet d'article 42. Il a proposé en outre que M. Ignacio Higuera (Pérou) et M. Victor Muñoz (Pérou) tiennent des consultations informelles sur la question et rendent compte des résultats obtenus à la Conférence.

5. À la 10^e séance, le 12 décembre, le Président a indiqué qu'il n'y avait toujours pas de consensus sur cette question. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé de continuer à appliquer le projet de règlement intérieur comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus, et a convenu que le Président poursuivrait les consultations pendant la période intersessions et lui ferait rapport à sa vingt et unième session (novembre-décembre 2015).

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

6. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/CP/2014/1). L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties et après consultation avec le Bureau de la Conférence.

7. Le Président a proposé d'adopter l'ordre du jour provisoire figurant dans le document FCCC/CP/2014/1, à l'exception du point 11 «Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats» dont l'examen, conformément à la pratique récente, serait laissé en suspens.

8. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Élection du Président de la vingtième session de la Conférence des Parties;
 - b) Adoption du règlement intérieur;
 - c) Adoption de l'ordre du jour;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires;
 - g) Dates et lieux des futures sessions;
 - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.

3. Rapports des organes subsidiaires:
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée.
5. Examen des propositions présentées par les Parties au titre de l'article 17 de la Convention.
6. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15:
 - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa *f* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention;
 - b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention.
7. Rapport du Comité de l'adaptation.
8. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques.
9. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du mécanisme technologique:
 - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques;
 - b) Relations entre le mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention.
10. Examen de la période 2013-2015.
11. Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (*point laissé en suspens*).
12. Questions relatives au financement:
 - a) Financement à long terme de l'action climatique;
 - b) Rapport du Comité permanent du financement;
 - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat;
 - d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial;
 - e) Cinquième examen du mécanisme financier;
 - f) Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour les pays les moins avancés.
13. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
14. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
15. Renforcement des capacités au titre de la Convention.

16. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
 - a) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10);
 - b) Questions concernant les pays les moins avancés.
17. Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques.
18. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
19. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2012-2013;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015;
 - c) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
20. Réunion de haut niveau:
 - a) Déclarations des Parties;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
21. Questions diverses.
22. Conclusion des travaux de la session:
 - a) Adoption du rapport de la vingtième session de la Conférence des Parties;
 - b) Clôture de la session.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

9. À la 1^{re} séance, le Président a informé la Conférence des Parties que M. Cheikh Ndiaye Sylla (Sénégal), Vice-Président de la Conférence des Parties, continuerait à mener en son nom des consultations sur la question. Il a invité les groupes et les collectifs concernés à soumettre toutes les candidatures en attente au plus tard le 5 décembre 2014 à 20 heures. Sur sa proposition, la Conférence a décidé de surseoir à l'élection des autres membres du Bureau en attendant que le processus de désignation de tous les candidats ait été mené à terme. Le Président a informé la Conférence des Parties que, conformément à l'article 22 du projet de règlement intérieur en vigueur, les membres du Bureau exerceraient leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

10. Rappelant les décisions 36/CP.7 et 23/CP.18, le Président a demandé aux Parties d'envisager activement de proposer la candidature de femmes aux postes à pourvoir par élection dans tous les organes créés en application de la Convention.

11. À la reprise de la 10^e séance, le 13 décembre, le Président a remercié M. Sylla pour son aide. Il a également informé les Parties qu'un candidat au poste de vice-président, originaire d'un des États d'Asie et du Pacifique, n'avait pas encore été désigné, et que le Vice-Président de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, M. Su Wei (Chine), resterait en fonctions conformément au paragraphe 2 de l'article 22 du projet de règlement intérieur en vigueur. La Conférence des Parties, sur proposition du Président, a engagé le groupe à mener à bien ses consultations et à soumettre cette candidature à la Secrétaire exécutive d'ici au 31 janvier 2015. Conformément à la pratique établie, une fois les noms connus du secrétariat, les candidats seraient réputés avoir été élus à la vingtième session de la Conférence des Parties.

12. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a élu par acclamation les autres membres du Bureau de sa vingtième session⁵. La composition du Bureau de la vingtième session de la Conférence des Parties et de la dixième session de la CMP est donc la suivante:

Bureau

<i>Président</i>	M. Manuel Pulgar-Vidal (Pérou)
<i>Vice-Présidents</i>	M. Jaime Hermida Castillo (Nicaragua) M. Ismail Elgizouli (Soudan) M. Ravi Shankar Prasad (Inde) M ^{me} Jo Tyndall (Nouvelle-Zélande) M. Oleg Shamanov (Fédération de Russie) M. Cheikh Ndiaye Sylla (Sénégal) M. Su Wei (Chine) ⁶
<i>Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique</i>	M. Tomasz Chruszczow (Pologne)
<i>Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre</i>	M. Amena Yauvoli (Fidji)
<i>Rapporteur</i>	M ^{me} Johanna Lissinger-Peitz (Suède)

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

13. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a examiné une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs (FCCC/CP/2014/4), dans laquelle figurait une liste comprenant une organisation intergouvernementale (OIG) et 82 organisations non gouvernementales (ONG) ayant demandé à bénéficier du statut d'observateur. Suivant les recommandations du Bureau et sur proposition du Président, la Conférence a admis en qualité d'observateurs les organisations énumérées dans le document FCCC/CP/2014/4.

F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

14. À la 1^{re} séance, le Président a attiré l'attention de la Conférence des Parties sur l'ordre du jour provisoire annoté⁷. Il a indiqué que les organes subsidiaires se réuniraient afin d'élaborer, avant la clôture de la session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) le 6 décembre et le lancement du processus d'évaluation multilatérale par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) le même jour, des projets de décision et de conclusions qui seraient soumis à la Conférence pour examen. Il a noté également que, vu les contraintes de temps pesant sur la session de la Conférence des Parties, il ne serait pas possible de prolonger les sessions des organes subsidiaires.

⁵ La liste des membres élus du Bureau de la vingtième session de la Conférence des Parties et de la dixième session de la CMP peut être consultée à l'adresse suivante: <http://unfccc.int/6558.php>.

⁶ Voir *supra*, par. 11.

⁷ FCCC/CP/2014/1.

Le Président a fait savoir à la Conférence des Parties que le premier processus d'évaluation multilatérale susmentionné que le SBI devait lancer le 6 décembre se poursuivrait jusqu'au 8 décembre. Il a aussi indiqué que le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée soumettrait les résultats de ses travaux le 11 décembre à la Conférence des Parties.

15. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a renvoyé les points ci-après aux organes subsidiaires.

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et Organe subsidiaire de mise en œuvre

- Point 7 Rapport du Comité de l'adaptation
- Point 8 Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques
- Point 9 a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques
- Point 10 Examen de la période 2013-2015
- Point 13 Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention
- Point 16 a) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)

Organe subsidiaire de mise en œuvre

- Point 12 f) Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour les pays les moins avancés
- Point 14 Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention
- Point 15 Renforcement des capacités au titre de la Convention
- Point 16 b) Questions relatives aux pays les moins avancés
- Point 17 Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques
- Point 19 a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2012-2013
- Point 19 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015

16. La Conférence des Parties a été informée que le SBSTA et le SBI examineraient conjointement les points 7, 8, 9 a) et 10 de l'ordre du jour mais que chacun examinerait des aspects différents des points 13 et 16 a).

17. Le Président a rappelé à la Conférence des Parties qu'à sa dix-neuvième session elle était convenue d'examiner à sa vingtième session la question de l'adhésion au Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Groupe consultatif d'experts) des Parties non visées à l'annexe I de la Convention qui ne sont pas représentées au sein du Groupe, dont la composition est précisée au paragraphe 3 de l'annexe à la décision 3/CP.8. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé de renvoyer la question au SBI pour examen.

18. Au sujet du point 20 de l'ordre du jour «Réunion de haut niveau», le Président a informé la Conférence des Parties que la réunion de haut niveau s'ouvrirait le 9 décembre au matin, que les déclarations des pays seraient entendues les 9, 10 et 11 décembre et qu'une partie de la séance du 10 décembre au matin serait consacrée aux déclarations

des chefs d'État et de gouvernement. Il était entendu qu'il n'y aurait qu'une seule liste d'orateurs et que chacune des Parties à la Convention, y compris celles qui étaient également Parties au Protocole de Kyoto, ne prendrait la parole qu'une seule fois. Conformément à la pratique établie⁸, aucune décision ne serait prise lors des séances communes. Le Président a proposé de limiter à trois minutes le temps de parole de chaque intervenant lors de la réunion de haut niveau. Le Président a aussi signalé que de hauts représentants d'OIG et d'ONG feraient des déclarations le 11 décembre, que leur temps de parole avait été fixé à deux minutes par déclaration et que le texte intégral de toutes les déclarations serait publié en ligne⁹.

19. Le Président a informé la Conférence des Parties que la Conférence et la CMP tiendraient des séances distinctes le 12 décembre pour pouvoir adopter les décisions et conclusions ayant fait l'objet de recommandations au cours de leurs sessions respectives.

20. Le Président a également informé la Conférence des Parties qu'il organiserait deux dialogues ministériels de haut niveau, l'un sur le financement des activités liées au climat le 9 décembre et l'autre sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée le 10 décembre, en sus d'une rencontre ministérielle de haut niveau intitulée «Réunion de haut niveau de Lima sur l'action pour le climat» le 11 décembre¹⁰.

21. Le Président a également informé la Conférence des Parties que les 8, 9 et 10 décembre seraient désignés, respectivement, Journée de l'initiative REDD-plus, Journée de l'égalité des sexes et Journée de l'action pour le climat.

22. Le Président a informé les Parties qu'il entendait suivre une démarche impulsée par les Parties, transparente et sans exclusive assortie d'une gestion adéquate du temps imparti, notamment en ouvrant les séances à l'heure, en faisant en sorte que les négociations et les réunions s'achèvent en temps voulu, en mettant en pratique les méthodes de travail convenues et en veillant à ce que toutes les séances soient levées à 18 heures au plus tard. Il a encouragé les Parties à faire preuve de créativité et de souplesse pour parvenir à un accord dans leurs délibérations à la fin de la session de chaque organe à la Conférence de Lima. Il a engagé les présidents et coprésidents des organes subsidiaires à prendre des mesures novatrices pour assurer une gestion efficace du temps et a insisté sur le fait que tout devait être mis en œuvre pour consacrer aux débats sur les questions de fond la plus grande partie possible du temps disponible dans le cadre de la Conférence des Parties.

23. La Conférence des Parties est convenue de procéder comme le Président l'avait proposé.

24. À la 2^e séance commune de la Conférence des Parties et de la CMP, le 1^{er} décembre, des déclarations générales ont été prononcées par des représentants de l'État plurinational de Bolivie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Australie (au nom du Groupe composite), de l'Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres), du Mexique (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de Nauru (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Soudan (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Nicaragua (au nom des pays en développement animés du même esprit) et du Népal (au nom des pays les moins avancés).

25. À la même séance, des représentants de deux collectifs d'ONG (questions liées aux femmes et à l'égalité des sexes, et jeunesse) ont fait des déclarations.

⁸ FCCC/SBI/1999/8, par. 63 e).

⁹ On trouvera le texte des déclarations faites au cours de la réunion de haut niveau à l'adresse suivante: http://unfccc.int/meetings/lima_dec_2014/statements/items/8733.php.

¹⁰ On trouvera de plus amples renseignements sur ces manifestations à l'adresse suivante: http://unfccc.int/meetings/lima_dec_2014/items/8717.php.

26. À la reprise de la 2^e séance commune de la Conférence des Parties et de la CMP, des déclarations à caractère général ont été faites par des représentants de l'Afrique du Sud (au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine et de l'Inde), de la République bolivarienne du Venezuela (au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), du Pakistan (au nom des pays en développement animés du même esprit), du Panama (au nom de la Coalition des pays à forêts tropicales humides), du Chili (au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes) et du Belize (au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale).

27. À la même séance, des déclarations ont été faites par des représentants de quatre collectifs d'ONG (environnement, peuples autochtones, administrations locales et autorités municipales, et syndicats).

28. Au cours de la session, le Président a organisé un certain nombre de séances plénières informelles d'évaluation des progrès accomplis, dont le but était d'améliorer l'ouverture, le caractère participatif et la transparence des négociations et de donner à tous les participants un aperçu de l'organisation des travaux, des mesures prises et de l'avancement des négociations¹¹.

29. Le Président a sollicité de l'aide, qui s'est traduite par des prises de contact et des consultations au niveau ministériel effectuées par M^{me} Edna Molewa (Afrique du Sud) et M. Edward Davey (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) sur les questions relatives au financement (voir par. 99 et 107), et par M. Vivian Balakrishnan (Singapour) et M^{me} Tine Sundtoft (Norvège) sur les questions visées par le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP) (voir par. 56).

G. Dates et lieux des futures sessions

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

30. À la 3^e séance, le 3 décembre, le Président a invité les Parties à soumettre des propositions en vue d'accueillir la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties et la douzième session de la CMP, ainsi que la vingt-troisième session de la Conférence des Parties et la treizième session de la CMP. Il a noté que, selon le principe du roulement, le Président de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties/douzième session de la CMP devrait être originaire d'un État d'Afrique et le Président de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties/treizième session de la CMP d'un État d'Asie ou du Pacifique.

31. Le Président a proposé que M. Muñoz mène en son nom des consultations informelles sur ce point de l'ordre du jour, en vue de proposer un projet de décision que la Conférence des Parties pourrait examiner et adopter à sa séance de clôture.

32. À sa 10^e séance, sur proposition du Président¹², la Conférence des Parties a adopté la décision 24/CP.20, intitulée «Dates et lieux des futures sessions». M^{me} Hakima El Haiti, Ministre marocaine de l'environnement, a fait une déclaration et proposé d'accueillir dans son pays la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties et la douzième session de la CMP.

¹¹ Voir http://unfccc.int/meetings/lima_dec_2014/items/8714.php.

¹² FCCC/CP/2014/L.8.

H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 h) de l'ordre du jour)

33. À la 10^e séance, le Président a fait état du rapport sur la vérification des pouvoirs¹³, que le Bureau, conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur en vigueur, avait examiné et approuvé.

34. Compte tenu du rapport du Bureau et des pouvoirs supplémentaires soumis par une Partie (Pérou), la Conférence des Parties a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session. En outre, le secrétariat a reçu les pouvoirs du Rwanda et des Bahamas le 15 et le 22 janvier 2015, respectivement.

I. Participation

35. Les sessions tenues à Lima ont rassemblé des représentants de 186 Parties à la Convention, ainsi que des représentants de deux États dotés du statut d'observateur, de 49 organismes et programmes des Nations Unies, secrétariats de conventions, institutions spécialisées et organisations apparentées du système des Nations Unies, dont la liste figure à l'annexe I.

36. Ont également participé à la session des représentants de 53 organisations intergouvernementales et de 624 ONG, dont la liste figure dans le document FCCC/CP/2014/INF.2.

J. Documentation

37. La liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa vingtième session figure à l'annexe III du présent rapport.

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

38. À la 10^e séance, le Président du SBSTA, M. Emmanuel Dumisani Dlamini (Swaziland), a présenté le projet de rapport du SBSTA sur sa quarante et unième session¹⁴ et a rendu compte oralement des résultats des quarantième et quarante et unième sessions du SBSTA intéressant la Conférence des Parties.

39. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a pris note du rapport du SBSTA sur sa quarantième session¹⁵, du projet de rapport sur sa quarante et unième session¹⁶ et du rapport oral de son président. Le Président a remercié M. Dlamini pour sa direction avisée des travaux du SBSTA.

40. Le SBSTA avait recommandé à la Conférence, pour examen et adoption, trois projets de décision¹⁷ et, conjointement au SBI, deux autres projets de décision¹⁸.

¹³ FCCC/CP/2014/9.

¹⁴ FCCC/SBSTA/2014/L.20.

¹⁵ FCCC/SBSTA/2014/2 et Add.1.

¹⁶ Voir note 14.

¹⁷ FCCC/SBSTA/2014/2/Add.1, FCCC/SBSTA/2014/L.26, et FCCC/SBSTA/2014/L.27 et Add.1.

41. Sur recommandation du SBSTA¹⁹, la Conférence des Parties a adopté la décision 12/CP.20 intitulée «Cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat».

42. À la même séance, le Président a informé la Conférence des Parties que, après la clôture de la quarante et unième session du SBSTA, il avait demandé au Président du SBSTA d'entreprendre des consultations sous son autorité car les Parties n'étaient pas parvenues à un consensus quant au point 10 a) de l'ordre du jour de ladite session, intitulé «Programme de travail sur la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales, y compris l'examen des inventaires nationaux, des pays développés parties»²⁰. La Conférence des Parties, sur proposition du Président²¹, a adopté les décisions suivantes:

a) Décision 13/CP.20, intitulée «Directives pour l'examen technique des informations communiquées au titre de la Convention, relatives aux inventaires de gaz à effet de serre, aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention»;

b) Décision 14/CP.20, intitulée «Programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention»;

c) Décision 15/CP.20, intitulée «Programme de formation d'experts pour l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention».

43. À la même séance, le Président a informé la Conférence des Parties que, après la clôture des quarante et unième sessions du SBSTA et du SBI, il avait demandé aux Présidents du SBSTA et du SBI d'entreprendre des consultations sous son autorité car les Parties n'étaient pas parvenues à un consensus quant au point 9 a) de l'ordre du jour de la quarante et unième session du SBSTA et au point 14 a) de la session du SBI, intitulé «Impact des mesures de riposte mises en œuvre: forum et programme de travail»²².

44. Sur proposition du Président²³, la Conférence des Parties a adopté la décision 20/CP.20, intitulée «Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre».

45. À la même séance, la Conférence des Parties, sur proposition du Président et à l'invitation du SBSTA²⁴, a élu M. Carlos Fuller (Belize) Vice-Président du SBSTA.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (Point 3 b) de l'ordre du jour)

46. À la 10^e séance, le Président du SBI, M. Amena Yauvoli (Fidji), a présenté le projet de rapport du SBI sur sa quarante et unième session²⁵ et a rendu compte oralement des résultats des quarantième et quarante et unième sessions du SBI intéressant la Conférence des Parties.

¹⁸ FCCC/SB/2014/L.5 et FCCC/SB/2014/L.7.

¹⁹ FCCC/SBSTA/2014/L.27 et Add.1.

²⁰ FCCC/SBSTA/2014/5, par. 67, 70 et 74.

²¹ FCCC/CP/2014/L.7 et Add.1 à 3.

²² FCCC/SBSTA/2014/5, par. 60, et FCCC/SBI/2014/21, par. 103.

²³ FCCC/CP/2014/L.5.

²⁴ FCCC/SBSTA/2014/5, par. 8.

²⁵ FCCC/SBI/2014/L.25.

47. À la même séance, sur proposition du Président, la Conférence des Parties a pris note du rapport du SBI sur sa quarantième session²⁶, du projet de rapport sur sa quarante et unième session²⁷ et du rapport oral de son président, et a remercié M. Yauvoli pour sa direction avisée des travaux du SBI.

48. Le SBI a recommandé sept projets de décision²⁸ et, conjointement avec le SBSTA, deux autres projets de décision²⁹ que la Conférence des Parties pourrait examiner et adopter.

49. Sur recommandation du SBI, la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes:

a) Décision 3/CP.20, intitulée «Plans nationaux d'adaptation»³⁰;

b) Décision 21/CP.20, intitulée «Parties visées à l'annexe I de la Convention dont la situation particulière est reconnue par la Conférence des Parties»³¹.

50. À la même séance, sur proposition du Président, la Conférence des Parties a donné un nom au pôle d'information établi par la COP dans sa décision 9/CP.19 (par. 9) et a mis en service au cours de cette session le «Pôle d'information de Lima pour l'initiative REDD-plus».

51. Le Président a informé la Conférence des Parties que, sur la base des recommandations du SBSTA et du SBI à l'issue de leur quarante et unième session, il avait demandé aux Présidents du SBSTA et du SBI de poursuivre les consultations sur le point de l'ordre du jour intitulé «Impact des mesures de riposte mises en œuvre: forum et programme de travail» (voir par. 43 ci-dessus).

52. À la même séance, la Conférence des Parties, sur proposition du Président et à l'invitation du SBI³², a élu M. Guoshun Sun (Chine) Vice-Président du SBI et M. Sidat Yaffa (Gambie) Rapporteur de cet organe.

IV. Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée

(Point 4 de l'ordre du jour)

53. À la reprise de la 10^e séance, les 13 et 14 décembre, les Coprésidents du Groupe de travail spécial, M. Kishan Kumarsingh (Parties non visées à l'annexe I) et M. Artur Runge-Metzger (Parties visées à l'annexe I), ont présenté le projet de rapport sur la septième partie de sa deuxième session³³ et ont fait un rapport oral sur les résultats de ladite session.

54. Les Coprésidents ont indiqué à la Conférence des Parties qu'à la lumière des débats tenus à la 14^e séance du Groupe de travail spécial, ils avaient transmis, de leur propre initiative, le texte figurant dans le document FCCC/ADP/2014/L.5 au Président de la Conférence des Parties afin qu'il puisse mener des consultations sur un texte en vue de son examen et de son adoption à la vingtième session de la Conférence.

²⁶ FCCC/SBI/2014/8 et Add.1.

²⁷ Voir note 25 ci-dessus.

²⁸ FCCC/SBI/2014/8/Add.1, FCCC/SBI/2014/L.27, FCCC/SBI/2014/L.38, FCCC/SBI/2014/L.42/Add.1 et FCCC/SBI/2014/L.43/Rev.1.

²⁹ Voir note 18 ci-dessus.

³⁰ FCCC/SBI/2014/L.42 et Add.1.

³¹ Pour la recommandation, voir le document FCCC/SBI/2014/8, par. 165. Pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/SBI/2014/8/Add.1.

³² FCCC/SBI/2014/21, par.10.

³³ FCCC/ADP/2014/L.4.

55. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a pris note du rapport oral mentionné au paragraphe 53 ci-dessus et du projet de rapport sur la septième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial³⁴, et a remercié les Coprésidents, MM. Kumarsingh et Runge-Metzger, pour le rapport adressé à la Conférence des Parties.

56. Le Président a tenu des consultations avec les Parties et il a en outre obtenu de l'aide par le biais de contacts pris au niveau ministériel par M. Balakrishnan et M^{me} Sundtoft afin de parvenir à un accord sur le texte en vue de son examen et de son adoption par la Conférence des Parties (voir par. 29 ci-dessus).

57. À la reprise de la 10^e séance, le 14 décembre, le Président a informé la Conférence des Parties des résultats de ses consultations, et sur recommandation du Président³⁵, la Conférence des Parties a adopté la décision 1/CP.20, intitulée «Appel de Lima pour l'action en faveur du climat».

58. Le Président a remercié les Coprésidents du Groupe de travail spécial pour leur direction et leur orientation avisées du processus et des travaux du Groupe de travail spécial.

59. À la même séance, le Président a félicité les nouveaux Coprésidents du Groupe de travail spécial, M. Ahmed Djoghlaïf (Parties non visées à l'annexe I) et M. Daniel Reifsnyder (Parties visées à l'annexe I), ainsi que le nouveau Rapporteur de cet organe, M^{me} Yang Liu (Parties non visées à l'annexe I), pour leur élection.

60. À la même séance, après l'adoption de la décision 1/CP.20, un représentant de Tuvalu a fait une déclaration interprétative au nom des PMA, selon laquelle, s'agissant de l'adoption de la décision 1/CP.20, les PMA estimaient que la référence au Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques, figurant au cinquième alinéa du préambule de la décision en question, ainsi que la mention «notamment» au paragraphe 2 de ladite décision, indiquaient clairement l'intention que le protocole, tout autre instrument juridique ou texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, prévu pour être adopté à Paris, aborde de manière appropriée, efficace et progressive la question des pertes et préjudices, quel que soit l'instrument juridique choisi. Le Président a souligné que l'intervention serait dûment consignée dans le rapport de la session, comme cela avait été demandé.

61. Des représentants de 17 Parties ont fait des déclarations, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, de l'Union européenne et de ses 28 États membres, du Groupe composite, de l'ALBA, de l'AOSIS, des PMA, du BASIC, des LMDC et de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

62. Des déclarations ont été faites par des représentants de cinq collectifs d'ONG (environnement, peuples autochtones, administrations locales et autorités municipales, questions liées aux femmes et à l'égalité des sexes, et jeunesse).

³⁴ Voir note 33 ci-dessus.

³⁵ FCCC/CP/2014/L.14. Lors de la présentation de ce document, le Président a attiré l'attention des représentants sur son annexe, «Éléments d'un projet de texte de négociation», et sur la note de bas de page y figurant (note de bas de page 1 de l'annexe à la décision 1/CP.20).

V. Examen des propositions présentées par les Parties au titre de l'article 17 de la Convention

(Point 5 de l'ordre du jour)

63. À la 3^e séance, le Président s'est référé aux six documents relatifs à ce point de l'ordre du jour dont la liste figurait dans le document FCCC/CP/2014/1³⁶, contenant les six propositions de protocoles à la Convention soumises à l'examen de la Conférence des Parties et a rappelé qu'il avait été convenu à la dix-neuvième session de la Conférence d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa vingtième session³⁷. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé de laisser ce point de l'ordre du jour en suspens et d'y revenir à la séance plénière de clôture.

64. À sa 10^e séance, sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa vingt et unième session, conformément à l'alinéa c de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur en vigueur.

VI. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15

(Point 6 de l'ordre du jour)

65. À la 3^e séance, le Président s'est référé aux documents relatifs à ce point de l'ordre du jour dont la liste figurait dans le document FCCC/CP/2014/1³⁸. Il a rappelé qu'il avait été convenu, à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de la Conférence³⁹.

A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

66. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a tenu des consultations informelles sur cette question, animées par M. Higuera et M. Augusto Cabrera (Pérou).

67. À la 10^e séance, le Président a informé la Conférence des Parties que les Parties n'avaient pas achevé leur examen de cette question et avaient décidé de le poursuivre à la vingt et unième session de la Conférence. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa vingt et unième session.

B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

68. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a tenu des consultations informelles sur cette question, animées par M. Higuera et M. Cabrera.

³⁶ FCCC/CP/2009/3, FCCC/CP/2009/4, FCCC/CP/2009/5, FCCC/CP/2009/6, FCCC/CP/2009/7 et FCCC/CP/2010/3.

³⁷ FCCC/CP/2013/10, par. 63.

³⁸ FCCC/CP/2011/5 et FCCC/CP/2011/4/Rev.1.

³⁹ FCCC/CP/2013/10, par. 67 et 70.

69. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

70. À la 10^e séance, le Président a informé la Conférence des Parties que les Parties n'avaient pas achevé leur examen de cette question et avaient décidé de le poursuivre à la vingt et unième session de la Conférence. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa vingt et unième session.

VII. Rapport du Comité de l'adaptation

(Point 7 de l'ordre du jour)

71. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

72. À sa 10^e séance, sur recommandation du SBSTA et du SBI⁴⁰, la Conférence des Parties a adopté la décision 4/CP.20, intitulée «Rapport du Comité de l'adaptation».

73. À la reprise de la 10^e séance, le 13 décembre, sur proposition du Président, la Conférence des Parties a élu par acclamation les membres ci-après du Comité de l'adaptation.

Comité de l'adaptation

États d'Asie et du Pacifique	M. Ali Shareef (Maldives)
États d'Amérique latine et des Caraïbes	M. Juan Pablo Hoffmaister (État plurinational de Bolivie) M. Clifford Mahlung (Jamaïque)
États d'Europe occidentale et autres États	M. Klaus Radunsky (Autriche)
Petits États insulaires en développement	M. Luke Daunivalu (Fidji)
Pays les moins avancés	M ^{me} Sumaya Ahmed Zakieldean (Soudan)
Parties visées à l'annexe I de la Convention	M. Donald Lemmen (Canada)
Parties non visées à l'annexe I de la Convention	M. Fredrick Kossam (Malawi)

VIII. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques

(Point 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

74. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

75. À la reprise de la 10^e séance, le 13 décembre, le Président a rappelé qu'il avait demandé aux Présidents du SBSTA et du SBI de poursuivre les consultations sur cette question à l'issue des sessions des organes subsidiaires car les Parties n'étaient pas parvenues à un consensus. Il a informé la Conférence des Parties que les consultations

⁴⁰ FCCC/SB/2014/L.7.

avaient débouché sur un projet de décision qui serait soumis à la Conférence pour examen et adoption, qu'en vertu de cette décision, les Parties auraient l'occasion de désigner des membres pour siéger au Comité exécutif et que les travaux du Comité exécutif ne pourraient pas être engagés sans accord préalable sur les dispositions relatives à la composition du Comité.

76. À la même séance, sur proposition du Président⁴¹, la Conférence des Parties a adopté la décision 2/CP.20, intitulée «Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques».

77. À la même séance, étant donné que les groupes régionaux et les autres groupes de Parties avaient besoin de plus de temps pour parvenir à un accord sur les dispositions relatives à la composition du Comité en ce qui concernait les sièges qui seraient occupés par deux membres issus des Parties non visées à l'annexe I et qui n'avaient pas été désignés par un groupe régional ou un collectif spécifique, sur proposition du Président, la Conférence des Parties a adopté les conclusions suivantes.

2. Conclusions

78. Les présidents et les coordonnateurs des groupes régionaux et des autres groupes de Parties poursuivront leurs consultations avec les Parties non visées à l'annexe I au cours de la période intersessions et se mettront d'accord sur les dispositions relatives à la composition du Comité en ce qui concerne les sièges qui seront occupés par deux membres issus des Parties non visées à l'annexe I et qui n'ont pas été désignés par un groupe régional ou un collectif spécifique, comme le prévoit la décision 2/CP.20 (par. 5 b)).

79. Cet accord devrait définir des dispositions permanentes relatives aux sièges des deux membres du Comité issus des Parties non visées à l'annexe I.

80. Une fois que les présidents et les coordonnateurs, comme indiqué au paragraphe 78 ci-dessus, seront d'accord sur les dispositions relatives à la composition du Comité, les présidents et les coordonnateurs communiqueront, par écrit, cet accord à la Secrétaire exécutive.

81. Une fois que la Secrétaire exécutive aura reçu cet accord par écrit, elle informera les Parties non visées à l'annexe I de l'accord.

82. Une fois que l'accord aura été communiqué à toutes les Parties non visées à l'annexe I, celles-ci seront invitées, par l'intermédiaire de leurs groupes régionaux et autres groupes de Parties respectifs, à soumettre à la Secrétaire exécutive le nom des candidats pour l'élection des membres du Comité exécutif, conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 5 de la décision 2/CP.20, ainsi que l'accord sur les dispositions relatives à la composition du Comité en ce qui concerne les sièges qui seront occupés par deux membres issus des Parties non visées à l'annexe I et qui n'ont pas été désignés par un groupe régional ou un collectif spécifique.

⁴¹ FCCC/CP/2014/L.2.

IX. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du mécanisme technologique

(Point 9 de l'ordre du jour)

A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

83. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

84. À sa 10^e séance, sur la recommandation du SBSTA et du SBI, la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes:

a) Décision 16/CP.20, intitulée «Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques pour 2013»⁴²;

b) Décision 17/CP.20, intitulée «Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques pour 2014»⁴³.

85. À la reprise de la 10^e séance, le 13 décembre, le Président a noté que les candidatures pour les postes de membres du Comité exécutif de la technologie étaient en attente et a engagé instamment les États d'Asie et du Pacifique à poursuivre les consultations et à soumettre les candidatures en attente à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et d'ici au 31 janvier 2015 au plus tard. Conformément à la pratique établie, une fois les noms connus du secrétariat, les candidats seraient réputés avoir été élus à la vingtième session de la Conférence des Parties.

86. La Conférence des Parties, sur proposition du Président, a élu par acclamation les membres ci-après du Comité exécutif de la technologie et les représentants au Conseil consultatif du Centre et du Réseau des technologies climatiques.

Comité exécutif de la technologie

États d'Afrique	M. Birama Diarra (Mali) M ^{me} Duduzile Nhlengethwa-Masina (Swaziland)
Petits États insulaires en développement	M. Albert Binger (Jamaïque)
Parties visées à l'annexe I de la Convention	M ^{me} Gabriela Fischerova (Slovaquie) M. Jürg Grütter (Suisse) M. Antonio Pflüeger (Allemagne) M. David Reidmiller (États-Unis d'Amérique) M. Kunihiko Shimada (Japon)

⁴² Les recommandations figurent dans les documents FCCC/SBI/2014/8, par. 134, et FCCC/SBSTA/2014/2, par. 33. Le texte du projet de décision figure dans les documents FCCC/SBI/2014/8/Add.1 et FCCC/SBSTA/2014/2/Add.1.

⁴³ FCCC/SB/2014/L.5.

Conseil consultatif du Centre et du Réseau des technologies climatiques

Parties visées à l'annexe I de la Convention	M. Jürg Grütter (Suisse) M. David Henry (Canada) M. Matthew Kennedy (Irlande) M. Karsten Krause (Union européenne)
Parties non visées à l'annexe I de la Convention	M. Samuel Adeoye Adejuwon (Nigéria) M. Pedro Borges (République bolivarienne du Venezuela) M. Mohammad Sadeghzadeh (République islamique d'Iran) M ^{me} Marina Shvangiradze (Géorgie)

B. Relations entre le mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

87. À sa 3^e séance, la Conférence des Parties était saisie des documents FCCC/CP/2014/6 et FCCC/CP/2014/8.

88. Le Président a rappelé que, dans la décision 1/CP.18, la Conférence des Parties était convenue de préciser les relations entre le mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention, en prenant en considération les recommandations du Conseil du Fonds vert pour le climat formulées conformément à la décision 3/CP.17 et celles du Comité exécutif de la technologie formulées conformément à la décision 4/CP.17.

89. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a tenu des consultations informelles sur cette question, animées par M. Fuller (Belize) et M^{me} Elfriede More (Autriche).

90. À la 10^e séance, le Président a indiqué qu'aucun accord n'avait été trouvé sur cette question. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa vingt et unième session, conformément à l'alinéa c de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur en vigueur.

91. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

X. Examen de la période 2013-2015

(Point 10 de l'ordre du jour)

92. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

93. À sa 10^e séance, elle a pris note des projets de conclusion⁴⁴ du SBSTA et du SBI sur ce point.

⁴⁴ FCCC/SBI/2014/21, par. 107 à 118, et FCCC/SBSTA/2014/5, par. 44 à 55.

XI. Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats⁴⁵

(Point 11 de l'ordre du jour, *laissé en suspens*)

XII. Questions relatives au financement

(Point 12 de l'ordre du jour)

94. À sa 3^e séance, la Conférence des Parties était saisie des documents relatifs à ce point de l'ordre du jour dont la liste figure dans le document FCCC/CP/2014/1.

95. Une déclaration a été faite par un représentant de l'Égypte (au nom du Groupe des États d'Afrique). Des représentants de trois autres Parties ont fait des déclarations.

96. Des déclarations ont été faites par des représentants de deux collectifs d'ONG (entreprises et industries, et environnement).

A. Financement à long terme de l'action climatique

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

97. Le Président a invité la Conférence des Parties à examiner le document mentionné au paragraphe 94, à poursuivre les délibérations sur le financement à long terme de l'action climatique et à donner des directives sur l'organisation des futurs ateliers consacrés à cette question.

98. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a créé un groupe de contact sur la question⁴⁶, coprésidé par M. Nsiala Tosi Bibanda Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo) et M. Dany Drouin (Canada).

99. Le Président avait invité M^{me} Molewa et M. Davey à procéder à des prises de contact au niveau ministériel en son nom sur les questions relatives à ce point de l'ordre du jour (voir par. 29), en collaboration avec les Coprésidents du groupe de contact. Ces discussions avaient donné lieu à l'élaboration d'un projet de décision qui devait être examiné et adopté par la Conférence des Parties.

100. À la reprise de la 10^e séance, le 13 décembre, sur proposition du Président⁴⁷, la Conférence des Parties a adopté la décision 5/CP.20, intitulée «Financement à long terme de l'action climatique».

B. Rapport du Comité permanent du financement

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

101. À sa 3^e séance, à l'invitation du Président, les Coprésidents du Comité permanent du financement, M^{me} Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) et M. Stefan Schwager (Suisse), ont présenté à la Conférence des Parties un résumé des activités réalisées

⁴⁵ Ce point de l'ordre du jour a été laissé en suspens et, conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur en vigueur, sera examiné à la vingt et unième session de la Conférence des Parties.

⁴⁶ Ce groupe de contact a examiné les alinéas *a* et *b* du point 12 de l'ordre du jour «Questions relatives au financement».

⁴⁷ FCCC/CP/2014/L.13.

par le Comité permanent du financement au cours de l'année, notamment les conclusions et recommandations essentielles du Comité sur l'évaluation biennale de 2014 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat. Le Président a remercié les Coprésidents et tous les membres du Comité pour leur dévouement et pour leur travail assidu.

102. Sur proposition du Président, ce point de l'ordre du jour a été examiné par le groupe de contact mentionné au paragraphe 98.

103. À la reprise de la 10^e séance, le 13 décembre, sur proposition du Président⁴⁸, la Conférence des Parties a adopté la décision 6/CP.20, intitulée «Rapport du Comité permanent du financement».

104. À la même séance, la Conférence des Parties, sur proposition du Président, a élu par acclamation les membres ci-après du Comité permanent du financement.

Comité permanent du financement

États d'Afrique	M. Hussein Alfa Senyi Nafo (Mali) M. Richard Sherman (Afrique du Sud)
États d'Asie et du Pacifique	M ^{me} Rajasree Ray (Inde) M. Ayman Shasly (Arabie saoudite)
États d'Amérique latine et des Caraïbes	M. Raymond Landveld (Suriname) M. Paul Herbert Oquist Kelley (Nicaragua)
Petits États insulaires en développement	M ^{me} Diann Black Layne (Antigua-et-Barbuda)
Pays les moins avancés	M ^{me} Edith Kateme-Kasajja (Ouganda)
Parties visées à l'annexe I de la Convention	M. Stefan Agne (Union européenne) M. Georg Børsting (Norvège) M. Jozef Buys (Belgique) M ^{me} Sarah Conway (États-Unis d'Amérique) M. Roger Dungan (Nouvelle-Zélande) M ^{me} Inka Gnittke (Allemagne) M ^{me} Outi Honkatukia (Finlande) M. Yorio Ito (Japon) M. Stephan Kellenberger (Suisse) M. Mark Storey (Suède)
Parties non visées à l'annexe I de la Convention	M. Kyekyeku Yaw Oppong Boadi (Ghana) M ^{me} Suzanty Sitorus (Indonésie)

C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat (Point 12 c) de l'ordre du jour)

105. À la 3^e séance, à l'invitation du Président, le Coprésident de la huitième réunion du Conseil du Fonds vert pour le climat, M. Ayman Shasly (Arabie saoudite), a rendu compte de l'avancement des travaux du Fonds au cours de l'année écoulée. Le Président a remercié M. Shasly et tous les membres du Comité pour leur dévouement et pour leur travail.

⁴⁸ FCCC/CP/2014/L.10.

106. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a créé un groupe de contact sur cette question⁴⁹, coprésidé par M. Shasly et M. Schwager.

107. Le Président avait invité M^{me} Molewa et M. Davey à procéder à des prises de contact au niveau ministériel en son nom sur les questions relatives à ce point de l'ordre du jour (voir par. 29 ci-dessus), en collaboration avec les Coprésidents du groupe de contact. Ces discussions avaient donné lieu à l'élaboration d'un projet de décision qui devait être examiné et adopté par la Conférence des Parties.

108. À la reprise de la 10^e séance, le 13 décembre, sur proposition du Président⁵⁰, la Conférence des Parties a adopté la décision 7/CP.20, intitulée «Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat».

D. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial (Point 12 d) de l'ordre du jour)

109. À la 3^e séance, à l'invitation du Président, M^{me} Chizuru Aoki, parlant au nom du Directeur général du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a rendu compte des activités du Fonds intéressant la Convention pour l'année écoulée et de la manière dont ces activités répondaient aux directives reçues de la Conférence des Parties. Le Président a remercié M^{me} Aoki.

110. Sur proposition du Président, ce point de l'ordre du jour a été examiné par le groupe de contact mentionné au paragraphe 106.

111. À la reprise de la 10^e séance, le 13 décembre, sur proposition du Président⁵¹, la Conférence des Parties a adopté la décision 8/CP.20, intitulée «Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial».

E. Cinquième examen du mécanisme financier (Point 12 e) de l'ordre du jour)

112. À la 3^e séance, le Président a rappelé que, dans sa décision 8/CP.19, la Conférence des Parties avait adopté les directives mises à jour pour l'examen du mécanisme financier et avait demandé au Comité permanent du financement de continuer à fournir des contributions d'experts au cinquième examen du mécanisme financier, en vue d'achever cet examen d'ici à la vingtième session de la Conférence. Par ailleurs, à la dix-septième session de la Conférence des Parties, le secrétariat avait été chargé de rendre compte chaque année du fonctionnement du registre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national à la Conférence des Parties, afin d'étayer le débat sur le mécanisme financier.

113. Sur proposition du Président, ce point de l'ordre du jour a été examiné par le groupe de contact mentionné au paragraphe 106.

⁴⁹ Ce groupe de contact a examiné les alinéas c à e du point 12 de l'ordre du jour «Questions relatives au financement».

⁵⁰ FCCC/CP/2014/L.12.

⁵¹ FCCC/CP/2014/L.11.

114. À la reprise de la 10^e séance, le 13 décembre, sur proposition du Président⁵², la Conférence des Parties a adopté la décision 9/CP.20, intitulée «Cinquième examen du mécanisme financier».

F. Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour les pays les moins avancés

(Point 12 f) de l'ordre du jour)

115. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

116. À sa 10^e séance, sur recommandation du SBI⁵³, la Conférence des Parties a adopté la décision 10/CP.20, intitulée «Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour les pays les moins avancés».

XIII. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 13 de l'ordre du jour)

117. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

118. À sa 10^e séance, sur recommandation du SBSTA⁵⁴, la Conférence des Parties a adopté la décision 1/CP.20, intitulée «Méthodes de notification de l'information financière par les Parties visées à l'annexe I de la Convention».

XIV. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 14 de l'ordre du jour)

119. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

120. À sa 10^e séance, la Conférence des Parties a pris note des conclusions du SBI⁵⁵ concernant les travaux du Groupe consultatif d'experts figurant dans le document s'y rapportant.

121. À la même séance, la Conférence des Parties a également pris note du rapport du Président du SBI sur les conclusions adoptées par le SBI sur la question de l'adhésion au Groupe consultatif d'experts des Parties non visées à l'annexe I de la Convention⁵⁶.

⁵² FCCC/CP/2014/L.9.

⁵³ FCCC/SBI/2014/L.38.

⁵⁴ FCCC/SBSTA/2014/L.26.

⁵⁵ FCCC/SBI/2014/21, par. 19 à 27.

⁵⁶ FCCC/SBI/2014/21, par. 138 et 139.

XV. Renforcement des capacités au titre de la Convention

(Point 15 de l'ordre du jour)

122. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

123. À sa 10^e séance, la Conférence des Parties a pris note des conclusions du SBI⁵⁷ sur ce point.

XVI. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

(Point 16 de l'ordre du jour)

A. Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)

(Point 16 a) de l'ordre du jour)

124. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

125. À la 10^e séance, sur proposition du Président, la Conférence des Parties a pris note des rapports des Présidents du SBSTA et du SBI (voir par. 43 et 51) sur ce point.

126. La Conférence des Parties a pris note des conclusions⁵⁸ du SBSTA sur ce point.

B. Questions relatives aux pays les moins avancés

(Point 16 b) de l'ordre du jour)

127. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

128. À sa 10^e séance, la Conférence des Parties a pris note des conclusions du SBI⁵⁹ au sujet de ce point.

XVII. Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques

(Point 17 de l'ordre du jour)

129. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

130. À sa 10^e séance, sur recommandation du SBI⁶⁰, la Conférence des Parties a adopté la décision 18/CP.20, intitulée «Programme de travail de Lima relatif au genre».

⁵⁷ FCCC/SBI/2014/21, par. 90 à 93.

⁵⁸ FCCC/SBSTA/2014/L.23.

⁵⁹ Voir le document FCCC/SBI/2014/21, par. 65 à 74.

⁶⁰ FCCC/SBI/2014/L.43/Rev.1.

XVIII. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires

(Point 18 de l'ordre du jour)

131. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

XIX. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 19 de l'ordre du jour)

A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2012-2013

(Point 19 a) de l'ordre du jour)

B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015

(Point 19 b) de l'ordre du jour)

132. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

133. À sa 10^e séance, sur recommandation du SBI, la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes:

a) Décision 23/CP.20, intitulée «Modifications à apporter aux procédures financières de la Conférence des Parties, de ses organes subsidiaires et de son secrétariat»⁶¹;

b) Décision 22/CP.20, intitulée "Questions administratives, financières et institutionnelles»⁶².

C. Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention

(Point 19 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

134. À la 3^e séance, le Président a rappelé que le Président de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, ainsi qu'il en avait été prié par la Conférence à ladite session, avait tenu, en collaboration avec le Pérou, des consultations prospectives informelles ouvertes à tous sur la prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention, parallèlement à la quarantième session des organes subsidiaires.

135. Le Président a invité M. Tomasz Chruszczow à présenter un rapport oral à la Conférence des Parties.

136. Des représentants de six Parties ont fait des déclarations, dont l'une au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres, concernant une approche proposée par le Président.

137. À la lumière de ces déclarations, le Président a invité les Parties intéressées à se concerter sur des orientations à suivre et à en rendre compte à la Conférence des Parties.

⁶¹ Cette recommandation figure dans le document FCCC/SBI/2014/8, par. 231. Pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/SBI/2014/8/Add.1.

⁶² FCCC/SBI/2014/L.27.

138. À la reprise de sa 3^e séance, sur proposition du Président, la Conférence a décidé de tenir des consultations informelles sur la question, facilitées par M. Antonio García (Pérou) et M. Chruszczow.

139. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

140. À sa 10^e séance, sur proposition du Président⁶³, la Conférence des Parties a adopté les conclusions ci-après au sujet de ce point.

2. Conclusions

141. La Conférence des Parties a pris note de l'échange de vues constructif dont ce point de l'ordre du jour a fait l'objet et a décidé de poursuivre le débat sur la prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.

142. La Conférence des Parties a prié le Président, agissant en collaboration avec la France qui accueillera sa vingt et unième session, de tenir des consultations informelles prospectives et ouvertes à tous sur la prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention, à l'occasion de la quarante-deuxième session des organes subsidiaires (juin 2015), en vue d'en rendre compte à la vingt et unième session de la Conférence des Parties.

143. La Conférence des Parties est convenue que l'examen des points 2 b) et 6 b) de l'ordre du jour de sa vingtième session se poursuivrait selon des processus distincts et séparés de celui du présent point de l'ordre du jour.

144. La Conférence des Parties est aussi convenue de poursuivre son examen du présent point de l'ordre du jour à sa vingt et unième session.

XX. Réunion de haut niveau

(Point 20 de l'ordre du jour)

145. À la 4^e séance commune de la Conférence des Parties et de la CMP, le 9 décembre, la réunion de haut niveau conjointe a été ouverte par le Président de la vingtième session de la Conférence des Parties et de la dixième session de la CMP, M. Pulgar-Vidal.

146. À la séance d'ouverture ont assisté le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. BAN Ki-moon, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Sam Kutesa, la Présidente du Conseil des ministres du Pérou, M^{me} Ana Jara Velásquez, la Secrétaire exécutive de la Convention, M^{me} Figueres, et d'autres personnalités.

147. Pour marquer l'ouverture de la réunion de haut niveau, le Gouvernement péruvien avait organisé une manifestation culturelle.

148. Lors de la séance d'ouverture, des déclarations ont été faites par le Président de la vingtième session de la Conférence des Parties et de la dixième session de la CMP, la Secrétaire exécutive de la Convention, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétaire général de l'ONU, le Président de l'État plurinational de Bolivie, M. Juan Evo Morales Ayma (au nom du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que de la Bolivie), le Président de Nauru, M. Baron Divavesi Waqa (au nom de l'Alliance des petits États insulaires) et le Premier Ministre de Tuvalu, M. Enele Sopoaga. Des déclarations ont également été faites par des représentants de sept Parties au nom de groupes de négociation ou d'autres groupes⁶⁴.

⁶³ FCCC/CP/2014/L.4.

⁶⁴ On trouvera le texte des déclarations faites au cours de la réunion de haut niveau à l'adresse suivante: http://unfccc.int/meetings/lima_dec_2014/statements/items/8733.php. Ces déclarations figurent dans les documents officiels rendant compte des travaux de la session.

149. Le débat présidentiel de la réunion de haut niveau a eu lieu dans la matinée du 10 décembre, en présence du Secrétaire général de l'ONU, de la Secrétaire exécutive de la Convention, du Président du Pérou, M. Humala Tasso, de la Présidente du Chili, M^{me} Michelle Bachelet, du Président de la Colombie, M. Juan Manuel Santos, du Vice-Président de l'Argentine, M. Amado Boudou, et d'autres personnalités.

150. Lors du débat présidentiel, des déclarations ont été faites par le Président du Pérou, le Président du Chili, le Président de la Colombie, le Secrétaire général de l'ONU et le Vice-Président de l'Argentine.

A. Déclarations des Parties

(Point 20 a) de l'ordre du jour)

151. Au cours de la réunion de haut niveau, des déclarations ont été faites par 144 Parties, dont 5 ont été prononcées par des chefs d'État ou de gouvernement, 3 par des vice-présidents ou des vice-premiers ministres, 90 par des ministres et 48 par des représentants de Parties^{65, 66, 67, 68, 69}.

B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 20 b) de l'ordre du jour)

152. À la 9^e séance commune de la Conférence des Parties et de la CMP, le 11 décembre, des déclarations ont été faites par des représentants d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales⁷⁰.

XXI. Questions diverses

(Point 21 de l'ordre du jour)

153. À la 3^e séance, le Président s'est saisi de ce point de l'ordre du jour. Des représentants de quatre Parties ont fait des déclarations, dont l'une au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres.

154. La Conférence des Parties a décidé d'examiner la proposition présentée par le Pérou, en collaboration avec la Pologne, relative à une déclaration ministérielle sur l'éducation et la sensibilisation, et est convenue que le Président tiendrait des consultations sur cette question sous sa propre autorité.

155. À la reprise de la 10^e séance, le 13 décembre, sur proposition du Président, la Conférence des Parties a adopté la décision 21/CP.20, intitulée «Déclaration ministérielle de Lima sur l'éducation et la sensibilisation»⁷¹.

⁶⁵ Voir note 64 ci-dessus.

⁶⁶ Deux Parties (le Kazakhstan et l'Ukraine) ont demandé que leurs déclarations écrites soient mises à la disposition des intéressés sur le site Web de la Convention à la place de leur exposé oral.

⁶⁷ Israël a fait une intervention en tant que participant aux débats. Les détails de cette intervention peuvent être consultés à l'adresse suivante: https://unfccc.int/meetings/lima_dec_2014/meeting/8141/php/view/webcasts.php.

⁶⁸ La Chine a fait une intervention en tant que participant aux débats. Les détails de cette intervention peuvent être consultés à l'adresse suivante: https://unfccc.int/meetings/lima_dec_2014/meeting/8141/php/view/webcasts.php.

⁶⁹ En outre, deux déclarations ont été faites par des États dotés du statut d'observateur.

⁷⁰ Voir note 64 ci-dessus.

156. Une déclaration a été faite par le Président de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, M. Korolec.

XXII. Conclusion des travaux de la session

(Point 22 de l'ordre du jour)

157. À la reprise de la 10^e séance, le 14 décembre, un représentant du secrétariat a présenté une estimation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des décisions adoptées lors de la session.

158. Des ressources supplémentaires, en sus de celles inscrites au budget de base pour 2014-2015, seront nécessaires pour que le secrétariat puisse mener à bien les activités requises ci-après:

a) Au titre du point 3 a), «Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique», un financement supplémentaire d'un montant de 250 000 euros est nécessaire pour mettre en œuvre le programme de formation d'experts pour l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention, y compris l'évaluation des compétences des experts, afin d'organiser en priorité un séminaire annuel de formation de base, et d'adapter les outils informatiques nécessaires pour appuyer la mise en œuvre du processus d'examen;

b) Au titre du point 4, «Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée», un financement supplémentaire d'un montant de 350 000 euros est nécessaire pour livrer les produits et services suivants:

i) En relation avec les aspects techniques du secteur d'activité 2, l'organisation d'un événement de haut niveau sur le climat et de réunions d'experts techniques, ainsi que l'établissement de deux mises à jour d'un document technique et d'un document de synthèse à l'intention des décideurs politiques;

ii) En relation avec les contributions prévues des Parties déterminées au niveau national, la publication sur le site Web de la Convention de ces contributions et l'établissement d'un rapport de synthèse sur l'effet global de ces contributions;

c) Au titre du point 8, «Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques», un financement supplémentaire d'un montant de 790 000 euros est nécessaire pour soutenir et faciliter les travaux du Comité exécutif en organisant deux réunions du Comité, en facilitant l'appui fourni par des experts aux travaux du Comité et en engageant des consultants et du personnel pour appuyer l'exécution du plan de travail.

159. Le secrétariat a pris note des éléments suivants: tous les montants indiqués sont des estimations préliminaires fondées sur les informations actuellement disponibles; le montant total s'élève à 1,39 million d'euros pour l'exercice biennal 2014-2015, et plusieurs activités se poursuivront après 2015, ce qui nécessitera un financement supplémentaire.

⁷¹ FCCC/CP/2014/L.1/Rev.1.

A. Adoption du rapport de la vingtième session de la Conférence des Parties
(Point 22 a) de l'ordre du jour)

160. À la reprise de sa 10^e séance, la Conférence des Parties a examiné le projet de rapport sur sa vingtième session⁷² et, sur proposition du Président, a autorisé le Rapporteur à compléter ledit rapport, sous la direction du Président et avec le concours du secrétariat.

B. Clôture de la session
(Point 22 b) de l'ordre du jour)

161. À la reprise de sa 10^e séance, le 14 décembre, sur proposition de la France, la Conférence des Parties a adopté la résolution 1/CP.20, intitulée «Remerciements au Gouvernement de la République du Pérou et aux habitants de Lima». Le Président a ensuite prononcé la clôture de la vingtième session de la Conférence des Parties⁷³.

⁷² FCCC/CP/2014/L.3.

⁷³ FCCC/CP/2014/L.6-FCCC/KP/CMP/2014/L.4.

Annexe I

[Anglais seulement]

Parties to the Convention, observer States and United Nations organizations attending the twentieth session of the Conference of the Parties

A. Parties to the Convention

Afghanistan	Colombia	Guatemala
Albania	Comoros	Guinea
Algeria	Congo	Guinea-Bissau
Angola	Cook Islands	Guyana
Antigua and Barbuda	Costa Rica	Haiti
Argentina	Côte d'Ivoire	Honduras
Armenia	Croatia	Hungary
Australia	Cuba	Iceland
Austria	Cyprus	India
Azerbaijan	Czech Republic	Indonesia
Bahamas	Democratic People's Republic of Korea	Iran (Islamic Republic of)
Bahrain	Democratic Republic of the Congo	Iraq
Bangladesh	Denmark	Ireland
Barbados	Djibouti	Israel
Belarus	Dominican Republic	Italy
Belgium	Ecuador	Jamaica
Belize	Egypt	Japan
Benin	El Salvador	Jordan
Bhutan	Equatorial Guinea	Kazakhstan
Bolivia (Plurinational State of)	Estonia	Kenya
Botswana	Ethiopia	Kiribati
Brazil	European Union	Kuwait
Brunei Darussalam	Fiji	Kyrgyzstan
Bulgaria	Finland	Lao People's Democratic Republic
Burkina Faso	France	Latvia
Burundi	Gabon	Lebanon
Cabo Verde	Gambia	Lesotho
Cambodia	Georgia	Liberia
Cameroon	Germany	Libya
Canada	Ghana	Liechtenstein
Central African Republic	Greece	Lithuania
Chad	Grenada	Luxembourg
Chile		Madagascar
China		

Malawi	Philippines	Timor-Leste
Malaysia	Poland	Togo
Maldives	Portugal	Tonga
Mali	Qatar	Trinidad and Tobago
Malta	Republic of Korea	Tunisia
Marshall Islands	Republic of Moldova	Turkey
Mauritania	Romania	Tuvalu
Mauritius	Russian Federation	Uganda
Mexico	Rwanda	Ukraine
Micronesia (Federated States of)	Saint Kitts and Nevis	United Arab Emirates
Monaco	Saint Lucia	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Mongolia	Saint Vincent and the Grenadines	United Republic of Tanzania
Montenegro	Samoa	United States of America
Morocco	Sao Tome and Principe	Uruguay
Mozambique	Saudi Arabia	Uzbekistan
Myanmar	Senegal	Venezuela (Bolivarian Republic of)
Namibia	Serbia	Viet Nam
Nauru	Seychelles	Yemen
Nepal	Sierra Leone	Zambia
Netherlands	Singapore	Zimbabwe
New Zealand	Slovakia	
Nicaragua	Slovenia	
Niger	Solomon Islands	
Nigeria	Somalia	
Norway	South Africa	
Oman	South Sudan	
Pakistan	Spain	
Palau	Sri Lanka	
Panama	Sudan	
Papua New Guinea	Suriname	
Paraguay	Swaziland	
Peru	Sweden	
	Switzerland	
	Tajikistan	
	Thailand	

B. Observer States

Holy See

State of Palestine

C. United Nations bodies and programmes

United Nations

UN AIDS – Joint United Nations Programme on HIV and AIDS

United Nations Capital Development Fund

United Nations Children’s Fund

United Nations Conference on Trade and Development

United Nations Department of Economic and Social Affairs

United Nations Development Programme

United Nations Development Programme – Peru

United Nations Economic Commission for Africa

United Nations Economic Commission for Asia and the Pacific

United Nations Economic Commission for Europe

United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean

United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women

United Nations Environment Programme

United Nations Global Compact

United Nations High Commissioner for Human Rights

United Nations High Commissioner for Refugees

United Nations Human Settlements Programme

United Nations Information Centre Lima

United Nations Institute for Training and Research

United Nations Office for Disaster Risk Reduction

United Nations Office for Project Services

United Nations Population Fund

United Nations System Chief Executives Board for Coordination

United Nations University

United Nations University – Institute for Environment and Human Security

United Nations Volunteers

World Food Programme

D. Convention secretariats

Convention on Biological Diversity

United Nations Convention to Combat Desertification

E. Specialized agencies and institutions of the United Nations system

Food and Agriculture Organization of the United Nations
Global Environment Facility
Intergovernmental Oceanographic Commission
Intergovernmental Panel on Climate Change
International Civil Aviation Organization
International Fund for Agricultural Development
International Maritime Organization
International Telecommunication Union
United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
United Nations Industrial Development Organization
World Health Organization
World Intellectual Property Organization
World Meteorological Organization

F. Related organizations of the United Nations system

Green Climate Fund secretariat
International Atomic Energy Agency
International Labour Organization
International Monetary Fund
World Bank
World Trade Organization

Annexe II

[Anglais seulement]

Calendar of meetings of Convention bodies, 2015-2019

- First sessional period in 2015: 1–11 June
- Second sessional period in 2015: 30 November to 11 December
- First sessional period in 2016: 16–26 May
- Second sessional period in 2016: 7–18 November
- First sessional period in 2017: 8–18 May
- Second sessional period in 2017: 6–17 November
- First sessional period in 2018: 30 April to 10 May
- Second sessional period in 2018: 5–16 November
- First sessional period in 2019: 17–27 June
- Second sessional period in 2019: 11–22 November

Annexe III

[*Anglais seulement*]

Documents before the Conference of the Parties at its twentieth session

FCCC/CP/2014/1	Provisional agenda and annotations. Note by the Executive Secretary
FCCC/CP/2014/2 and Add.1	Report of the Global Environment Facility to the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2014/3	Summary report on the in-session workshop on long-term climate finance in 2014. Note by the secretariat
FCCC/CP/2014/4	Admission of observers: organizations applying for admission as observers. Note by the secretariat
FCCC/CP/2014/5 and Add. 1	Report of the Standing Committee on Finance to the Conference of the Parties
FCCC/CP/2014/6	Linkages between the Technology Mechanism and the Financial Mechanism of the Convention: recommendations of the Technology Executive Committee
FCCC/CP/2014/7	Report on gender composition. Note by the secretariat
FCCC/CP/2014/8	Report of the Green Climate Fund to the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2014/9	Report on credentials. Report of the Bureau
FCCC/CP/2014/INF.1	Second annual report to the Conference of the Parties on the operation of the registry of nationally appropriate mitigation actions. Note by the secretariat
FCCC/CP/2013/INF.3	Background information relating to the proposal to include a sub-item on the provisional agenda of the nineteenth session of the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2014/MISC.1 (Part 1 and 2)	List of participants
FCCC/CP/2014/L.1/Rev.1	The Lima Ministerial Declaration on Education and Awareness-raising
FCCC/CP/2014/L.2	Warsaw International Mechanism for Loss and Damage associated with Climate Change Impacts. Proposal by the President
FCCC/CP/2014/L.3	Draft report of the Conference of the Parties on its twentieth session

FCCC/CP/2014/L.4	Decision-making in the UNFCCC process. Draft conclusions proposed by the President
FCCC/CP/2014/L.5	Forum and work programme on the impact of the implementation of response measures. Proposal by the President
FCCC/CP/2014/L.7 and Add.1, 2 and 3	Work programme on the revision of the guidelines for the review of biennial reports and national communications, including national inventory reviews, for developed country Parties. Proposal by the President
FCCC/CP/2014/L.8	Dates and venues of future sessions. Proposal by the President
FCCC/CP/2014/L.9	Fifth review of the Financial Mechanism. Proposal by the President
FCCC/CP/2014/L.10	Report of the Standing Committee on Finance. Proposal by the President
FCCC/CP/2014/L.11	Report of the Global Environment Facility to the Conference of the Parties and guidance to the Global Environment Facility. Proposal by the President
FCCC/CP/2014/L.12	Report of the Green Climate Fund to the Conference of the Parties and guidance to the Green Climate Fund. Proposal by the President
FCCC/CP/2014/L.13	Long-term climate finance. Proposal by the President
FCCC/CP/2014/L.14	Further advancing the Durban Platform. Proposal by the President
FCCC/CP/2014/L.6– FCCC/KP/CMP/2014/L.4	Expression of gratitude to the Government of the Republic of Peru and the people of the city of Lima. Draft resolution submitted by France
FCCC/SB/2014/L.5	Joint annual report of the Technology Executive Committee and the Climate Technology Centre and Network for 2014. Draft conclusions proposed by the Chairs. Recommendation of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice and the Subsidiary Body for Implementation
FCCC/SB/2014/L.6/Rev.1	Forum and work programme on the impact of the implementation of response measures. Revised draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SB/2014/L.7	Report of the Adaptation Committee. Draft conclusions proposed by the Chairs. Recommendation of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice and the Subsidiary Body for Implementation

FCCC/SB/2014/L.8	Warsaw International Mechanism for Loss and Damage associated with Climate Change Impacts. Draft conclusions proposed by the Chairs
FCCC/SB/2014/L.9	The 2013–2015 review. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBSTA/2014/L.20	Draft report of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on its forty-first session
FCCC/SBSTA/2014/L.24 and Add.1	Land use, land-use change and forestry under Article 3, paragraphs 3 and 4, of the Kyoto Protocol and under the clean development mechanism. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBSTA/2014/L.26	Methodologies for the reporting of financial information by Parties included in Annex I to the Convention. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBSTA/2014/L.27 and Add.1	Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBSTA/2014/L.28	Work programme on the revision of the guidelines for the review of biennial reports and national communications, including national inventory reviews, for developed country Parties. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2014/L.24	Matters relating to the least developed countries. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2014/L.25	Draft report of the Subsidiary Body for Implementation on its forty-first session
FCCC/SBI/2014/L.26	Work of the Consultative Group of Experts on National Communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2014/L.27	Administrative, financial and institutional matters. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2014/L.29	Provision of financial and technical support. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2014/L.37	Arrangements for intergovernmental meetings. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2014/L.38	Further guidance to the Least Developed Countries Fund. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2014/L.40	Capacity-building under the Convention. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2014/L.42 and Add.1	National adaptation plans. Draft conclusions proposed by the Chair

FCCC/SBI/2014/L.43/Rev.1	Gender and climate change. Revised draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/ADP/2014/L.4	Draft report of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action on the seventh part of its second session, held in Lima from 2 to 11 December 2014

Other documents before the session

FCCC/CP/1996/2	Organizational matters: adoption of the rules of procedure. Note by the secretariat
FCCC/CP/2009/3	Draft protocol to the Convention prepared by the Government of Japan for adoption at the fifteenth session of the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2009/4	Draft protocol to the Convention presented by the Government of Tuvalu under Article 17 of the Convention. Note by the secretariat
FCCC/CP/2009/5	Draft protocol to the Convention prepared by the Government of Australia for adoption at the fifteenth session of the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2009/6	Draft protocol to the Convention prepared by the Government of Costa Rica to be adopted at the fifteenth session of the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2009/7	Draft implementing agreement under the Convention prepared by the Government of the United States of America for adoption at the fifteenth session of the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2010/3	Proposed protocol to the Convention submitted by Grenada for adoption at the sixteenth session of the Conference of the Parties. Note by the secretariat
FCCC/CP/2011/4/Rev.1	Revised proposal from Papua New Guinea and Mexico to amend Articles 7 and 18 of the Convention. Note by the secretariat
FCCC/CP/2011/5	Proposal from the Russian Federation to amend Article 4, paragraph 2(f), of the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SB/2014/1	Report on the structured expert dialogue on the 2013–2015 review for 2014
FCCC/SB/2014/2	Report of the Adaptation Committee

FCCC/SB/2014/3	Joint annual report of the Technology Executive Committee and the Climate Technology Centre and Network for 2014
FCCC/SB/2014/4	Report of the Executive Committee of the Warsaw International Mechanism for Loss and Damage associated with Climate Change Impacts
FCCC/SBSTA/2014/2 and Add.1	Report of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on its fortieth session, held in Bonn from 4 to 15 June 2014
FCCC/SBSTA/2014/3	Provisional agenda and annotations. Note by the Executive Secretary
FCCC/SBI/2014/8 and Add.1	Report of the Subsidiary Body for Implementation on its fortieth session, held in Bonn from 4 to 15 June 2014
FCCC/SBI/2014/9	Provisional agenda and annotations. Note by the Executive Secretary
FCCC/SBI/2014/INF.17	Synthesis report on the progress made in the implementation of the remaining elements of the least developed countries work programme. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2014/MISC.3	Information on experiences with the implementation of the remaining elements of the least developed countries work programme. Submissions by Parties and relevant organizations
FCCC/ADP/2013/1	Provisional agenda and annotations. Note by the Executive Secretary
FCCC/ADP/2013/3	Report of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action on the third part of its second session, held in Warsaw from 12 to 23 November 2013
FCCC/ADP/2014/1	Report of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action on the fourth part of its second session, held in Bonn from 10 to 14 March 2014
FCCC/ADP/2014/2	Report of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action on the fifth part of its second session, held in Bonn from 4 to 14 June 2014
FCCC/ADP/2014/3	Report of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action on the sixth part of its second session, held in Bonn from 20 to 25 October 2014